

O.F. - 10-07-16

Éditorial

par Jeanne Emmanuelle Hutin

Les larmes de Madhumati

Madhumati avait 22 ans. Cette jeune maman pauvre vivait dans l'ouest de l'Inde quand le drame est survenu : elle a été assassinée et son bébé, volé ! « Selon la police, son assassinat est lié à un réseau de trafiquants d'ovules et de voleurs d'enfants », rapporte *Asia News*. Madhumati aurait refusé de se vendre et de vendre son bébé, retrouvé depuis (1).

Ce tragique événement met en lumière le drame des femmes victimes de ces trafics sous-terrains qui se développent dans les pays pauvres : « La rémunération des mères porteuses attire de nombreuses femmes. Il n'est pas rare que ces femmes acceptent, plus ou moins contraintes par leur entourage, de porter un enfant pour rembourser des dettes contractées par ailleurs. » (1).

L'Inde souffrait du trafic d'enfants, volés pour être vendus ou

ignominieusement exploités. Un nouveau mal s'y ajoute désormais : « Certaines petites filles sont maintenant vendues pour devenir des « machines à bébé », mettant parfois, une fois devenues pubères, plus de dix enfants au monde pour le compte d'autrui. » (1).

Les pays autorisant directement ou indirectement le recours aux mères porteuses portent une lourde responsabilité. Ce sont eux qui créent ce « marché » aussi indigne et révoltant que celui de l'esclavage. Chaque année, révélait *Asia News*, 25 000 couples se rendent en Inde pour cela. Le pays dit préparer une loi pour interdire aux étrangers de recourir aux mères porteuses indiennes (2). Et déjà, les cliniques qui pratiquent ce trafic s'ouvrent au Cambodge !

Il y a deux ans, Sylviane Agacinski alertait sur les conséquences de la reconnaissance des enfants nés

de mères porteuses à l'étranger : « Cela reviendrait à légitimer les « gestations pour autrui » pratiquées hors de nos frontières. Elle inciterait les couples à recourir à cette pratique et nourrirait l'industrie procréative où elle existe. » (3) Mais sa proposition pour le tutorat n'a pas été retenue par la France qui a préféré reconnaître la filiation... ce qu'annonçait la philosophe se produit sous nos yeux.

Le Parlement français vient même d'en rajouter en ce sens en refusant, le 2 juin, d'inscrire dans la Constitution « le principe d'indisponibilité du corps humain », porté par le député de la Manche, Philippe Gosselin (Les Républicains).

Pays des Droits de l'homme, la France devrait être à la pointe de cette bataille. Car, « la gestation pour autrui est une violence faite aux femmes », déclarait Mme Agacinski. On ne peut disposer du

corps d'autrui comme d'un objet ou d'un outil. En France, alors que l'on ne cesse de mettre en avant les valeurs fondamentales, il est très étonnant de voir que l'idée de louer le corps d'une femme jour et nuit pendant neuf mois... ne révolte pas tout le monde. » (4)

Les larmes de Madhumati comme celles de toutes les femmes du monde aujourd'hui victimes de ces trafics, couleront-elles en vain ou dessilleront-elles nos yeux pour sortir de cet égoïsme qui ouvre la porte aux pires crimes ?

(1) In *Asia News*, 4 juillet 2016.

(2) In *Institut Européen de Bioéthique*, 7 juillet 2016.

(3) « Mères porteuses et droits de l'Homme », *Ouest-France*, 7 juillet 2014.

(4) « On ne peut pas louer le corps d'une femme », *Ouest-France*, 1^{er} février 2016.